

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 199/2022

A la société CONGOLAISE DE CONSTRUCTION «SOCOC SARL »

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/2022, conclu avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions six cent soixante mille sept cent septante-cinq

(USD 2 660 775) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 02//08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L. YUMBA

Directeur Général a.i